Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250317-DEL-202503-13-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

MAIRIE
DE VIC-EN-BIGORRE

DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix sept mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MENET Clément, Maire.

PRESENTS : M. MENET Clément, Mme CHARTRAIN Denise, M. ABADIE Jean, Mme BAJON Danièle, M. LEGODEC Yannick, Mme CARRERE Corinne, Mme GUILLARD Christine, M. VERGES Jean-Pierre, Mme SKRZYNSKI Arlette, M. FARAUD Cédric, M. BULHET Dominique, Mme BAUDUIN Sophie, M. JUNCA Laurent, Mme CARDOUAT Sidonie, M. SARRAZIN Didier, Mme PERES Emeline, Mme NOGUERE Danièle, Mme ABAIR Nathalie, M. MICHELON Yves, Mme JACQUIER Carine, M. PAUL Pascal.

PROCURATIONS : Mme BOSOM Monique a donné procuration à Mme BAJON Monique, M. FRULIN Philippe a donné procuration à M. JUNCA Laurent, Mme BUILLES Sandrine a donné procuration à Mme CHARTRAIN Denise.

ABSENTS : M. ROUCAU Patrick, M. DUHAMEL Philippe, M. CANCEL Patrice.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHARTRAIN Denise.

N° 202503-13 - OBJET : PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » – FINANCEMENT ANNUEL DU POSTE DE CHEFFE DE PROJET

Le Conseil Municipal ;
Entendu l'exposé du rapporteur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris par application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu le tableau des effectifs ;
Vu le programme national « Petites Villes de Demain » ;
Vu la délibération n° 202110-73 prise en séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2021 autorisant M. le Maire à signer la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » et à procéder au recrutement d'une Cheffe de projet ;
Vu la délibération n° 202303-38 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023 approuvant le financement du poste de Cheffe de Projet du programme « Petites Villes de Demain » ;
Vu la délibération n° 202403-15 du Conseil Municipal en date du 4 mars 2024 approuvant le financement du poste de Cheffe de Projet du programme « Petites Villes de Demain » ;
Vu la convention attributive d'une subvention en fonctionnement au titre du fonds de concours n° 1-2-00692 pour le programme « Petites Villes de Demain » entre l'Etat et la commune de Vic-en-Bigorre ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal en date du 11 mars 2025 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances en date du 13 mars 2025 ;
Considérant que la convention-cadre ORT « Petites Villes de Demain » a été signée le 23 janvier 2023 par la commune de Vic-en-Bigorre, la Communauté de Commune Adour Madiran et les collectivités partenaires et engage la commune de Vic-en-Bigorre à mettre en œuvre le projet d'Opération de Revitalisation du Territoire ;
Considérant que la Cheffe de projet recrutée à temps complet en mars 2022 est toujours en poste et assure le pilotage général du programme « Petites Villes de Demain », la mise en œuvre, l'animation et le suivi du programme d'actions opérationnel ;
Considérant les modalités de financement du poste de Cheffe de projet fixées par l'Etat à hauteur de 75 % du coût du poste pour la durée du programme avec un plafond de 45 000 € de subvention annuelle ;
Considérant la proposition faite par M. le Maire de solliciter le concours de l'Etat pour le financement du poste de Cheffe de projet pour la quatrième année selon le plan de financement suivant :

FINANCEMENT POSTE CHEFFE DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »		%
ETAT	43 875 €	75
AUTOFINANCEMENT	14 625 €	25
TOTAL	**58 500 €**	**100**

Publié le : 21/03/2025 10:45 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/26095

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250317-DEL-202503-13-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Le Conseil Municipal :

Article 1 : **Approuve** le plan de financement du poste de Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » pour un montant de **58 500 €.**

Article 2 : **Autorise** M. le Maire à déposer auprès des services de l'Etat la demande de financement.

Article 3 : **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents et accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.

A signé le Secrétaire de séance présent,
Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Clément MENET

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 19/3/25
Publiée ou notifiée le 19/3/25
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE





Publié le : 21/03/2025 10:45 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/26095